

Note de Présentation du budget primitif 2024

1- Travail préparatoire au budget de fonctionnement 2024 :

GENERAL (PERI + EXTRA + ADOS)	2023	2024
TOTAL GENERAL DEPENSES	785 552,66 €	898 385,00 €
011 - Charges à caractère général	157 328,94 €	179 205,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	617 056,47 €	701 480,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 504,61 €	10 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 222,09 €	3 700,00 €
66 - Charges financières	2 440,55 €	3 000,00 €
67 - Charges spécifiques	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES	390 606,28 €	417 895,00 €
013 - Atténuations de charges	8 385,75 €	2 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 183,56 €	900,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	359 995,97 €	386 890,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	20 039,25 €	28 100,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1,75 €	5,00 €
70 - Participation Ecole La Source	0,00 €	9 541,00 €
70 - Participation Blavozy périscolaire	66 618,37 €	73 436,04 €
70 - Participation St Germain périscolaire	204 690,87 €	218 818,96 €
70 - Participation St Germain La Source	0,00 €	11 471,00 €
74 - Participation Blavozy extrascolaire	38 462,52 €	35 503,73 €
74 - Participation St Germain extrascolaire	71 537,49 €	74 496,27 €
Résultat	-13 637,13 €	-57 223,00 €

Le compte administratif 2023 présente un déficit d'exercice en fonctionnement de 13 637,13 €, lié à l'activité extrascolaire. En effet, l'activité périscolaire n'est jamais déficitaire puisque les communes remboursent systématiquement la totalité du solde après déduction des autres recettes.

La régularisation CAF 2023 de 16 930,42 €, perçue en 2024, intervient en majorité sur l'activité périscolaire de Blavozy et St Germain suite à la prise en compte rétroactive de la ½ heure de repas sur l'année 2023.

A participation constante des communes de Blavozy et St Germain Laprade par rapport à 2023, le travail préparatoire du budget primitif 2024 présenterait un déficit de 89 639 €, soit un déficit par activité par rapport au réalisé 2023 de :

- 17 045 € sur l'activité périscolaire dans les écoles ;
- 15 371 € sur l'activité périscolaire des mercredis ;
- 57 223 € sur l'activité extrascolaire et l'accueil ados.

Une prise en charge totale du déficit par les communes de Saint Germain Laprade et Blavozy n'est pas soutenable pour ces communes, cela impliquerait une augmentation de leur participation financière de de 23,5 %.

Pour mémoire, celle-ci a déjà augmenté de 70 829 € entre 2022 et 2023, soit une première hausse de 22,8 %.

L'augmentation de la participation des communes de 2022 à 2024 s'élèverait à 51,7 %.

2022	2023	2024
310 480,46 €	381 309,24 €	470 949,00 €
	+ 22,8 %	
		+ 23,5 %
	+ 51,7 %	

Le travail budgétaire a consisté à pointer les possibles réductions de dépenses et augmentations de recettes pour équilibrer l'exercice.

Conclusion :

L'exercice 2024 présente un déficit de 57 223 € après remboursement total du solde de l'activité périscolaire, donc un déficit lié à l'activité extrascolaire.

Cependant, le travail ici présent consiste à diminuer les dépenses et/ou augmenter les recettes sur l'ensemble des activités, en calculant la somme globale que verse chaque commune et en périscolaire, et en extrascolaire.

Il est aussi nécessaire d'avoir précisément connaissance, pour chaque activité, des montants des prestations CAF et des redevances des familles réellement dus sur un exercice pour anticiper toute régularisation sur les exercices suivants. On calculera ainsi le coût réel par commune qui ne correspond pas forcément aux cotisations versées.

2- Périscolaire Blavozy :

PERI BLAVOZY	2023	2024
TOTAL GENERAL DEPENSES	89 732,32 €	95 202,00 €
011 - Charges à caractère général	3 460,36 €	3 808,00 €
Investissement	927,21 €	
012 – Personnel ATSEM facturé au SIVOM	51 065,87 €	53 810,00 €
012 – Personnel SIVOM + charges	33 612,73 €	36 914,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	422,10 €	370,00 €
66 - Charges financières	244,05 €	300,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES	38 237,73 €	42 138,00 €
013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €
70 – Prestation de service CAF reçue	32 556,99 €	38 409,00 €
70 – PS CAF au titre de l'activité annuelle	35 951,28 €	36 770,00 €
70 – Prestation de service MSA	2 616,34 €	1 423,00 €
70 – Participation des familles	2 690,95 €	2 306,00 €
70 – Part familles au titre de l'année	2 306,00 €	2 306,00 €
DIVERS investissement	373,45 €	
70 - Participation commune de Blavozy	51 494,59 €	53 064,00 €
Différence CAF / Familles	-3 009,34 €	1 639,00 €
Coût commune de Blavozy	48 485,25 €	54 703,00 €

L'évolution de la participation de la commune de Blavozy n'est pas élevée (3%), mais l'évolution du coût pour la commune de Blavozy est importante (12,8%). La différence est due à la régularisation CAF (moins perçu en 2023 et plus perçu en 2024). Ce qui impliquerait une nouvelle hausse sur l'exercice 2025.

		Ecole Blavozy		
nombre d'enfants	117	coût par enfant	813,69 €	
jours d'ouvertures	140	coût par jour d'ouverture	680,01 €	
Montant facturé sur l'année 2023	2 306,00 €	Recettes familles / jour	16,47 €	
Montant encaissé sur l'année 2023	2 690,95 €			
	Matin	Midi	Soir	Total
Nombre de pointages	8774	12167	9009	29950
Nombre d'heures	7282,42	22265,61	18018	47566,03
Rapport	15%	47%	38%	100%
Dépenses prévisionnelles 2024	14 575,55 €	44 563,96 €	36 062,49 €	95 202,00 €
Coût horaire	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

Les dépenses sont justifiées et maîtrisées au regard du coût horaire (2 €). Le coût inclut le remboursement des ATSEM facturé par la commune au SIVOM (53 810 €).

La CAF finance à hauteur de 30 % x 1,97 € par heure réalisée = 0,591 € / heure

Aussi, il ne faut pas être en dessous de 1,97 € pour bénéficier de la totalité de la Prestation de service CAF.

Côté recettes :

	Horaire	Par jour d'ouverture	% participation
Coût	2,00 €	680,01 €	100,0%
Participation PS CAF / MSA	0,59 €	200,80 €	29,5%
Participation CTG CAF	0,21 €	70,33 €	10,3%
Participation familles	0,05 €	16,47 €	2,4%
Charge commune	1,16 €	392,41 €	57,7%

La disparité est très importante entre la participation des familles et celle de la commune.

Proposition :

Pour diminuer la participation de la commune, il est proposé de porter la participation des familles à 68,88 € par jour d'ouverture ou 0,202 € par heure. Soit un multiplicateur de 4,2 du tarif familles actuel.

Au vu du montant de la participation, il est nécessaire de moduler la tarification selon le quotient familial.

Tranche quotient familial		Tarif actuel	Période 1 Début d'année scolaire > 31/12	Période 2 01/01 > Fin d'année scolaire	TOTAL
1-100	QF1	20,00 €	16,00 €	24,00 €	40,00 €
101-300	QF2	20,00 €	19,20 €	28,80 €	48,00 €
301-500	QF3	20,00 €	22,40 €	33,60 €	56,00 €
501-700	QF4	20,00 €	25,60 €	38,40 €	64,00 €
701-900	QF5	20,00 €	28,80 €	43,20 €	72,00 €
901-1100	QF6	20,00 €	32,00 €	48,00 €	80,00 €
1101-1300	QF7	20,00 €	35,20 €	52,80 €	88,00 €
1301-1500	QF8	20,00 €	38,40 €	57,60 €	96,00 €
1501-1900	QF9	20,00 €	41,60 €	62,40 €	104,00 €
1901-2300	QF10	20,00 €	44,80 €	67,20 €	112,00 €
2301 et +	QF11	20,00 €	48,00 €	72,00 €	120,00 €

La moyenne de quotient familial, issue des relevés de fréquentation des familles sur l'année 2023, se situe entre le QF6 et le QF7 à 1054 €. Il est proposé de facturer le forfait périscolaire en 2 périodes (rentrée scolaire au 31 décembre et 1^{er} janvier à la fin de l'année scolaire).

Impact budgétaire :

Péri Blavozy	Exercice 2024	Exercice 2025
Dépenses en moins	0 €	0 €
Recettes supplémentaires	1 708,00 €	7 605,00 €
Impact sur la participation commune Blavozy	-1 708,00 €	-7 605,00 €
Coût commune Blavozy	52 995,00 €	47 098,00 €
Versement 2024	51 356,00 €	

3- Périscolaire Saint Germain Laprade :

PERI ST GERMAIN	2023	2024
TOTAL GENERAL DEPENSES	260 663,18 €	269 465,00 €
011 - Charges à caractère général	9 062,99 €	9 470,00 €
Investissement	2 802,89 €	
Minibus 6600 € sur 2 ans		3 300,00 €
012 – Personnel ATSEM facturé au SIVOM	93 178,41 €	95 190,00 €
012 – Personnel SIVOM + charges	154 286,57 €	160 165,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	844,20 €	740,00 €
66 - Charges financières	488,12 €	600,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES	88 595,47 €	93 392,00 €
013 - Atténuations de charges	3 566,07 €	500,00 €
70 – Prestation de service CAF reçue	71 454,98 €	83 309,00 €
70 – PS CAF au titre de l'activité annuelle	81 849,97 €	79 290,00 €
70 – Prestation de service MSA	1 768,50 €	2 809,00 €
70 – Participation des familles	9 006,17 €	5 560,00 €
70 – Part familles au titre de l'année	7 034,00 €	5 560,00 €
DIVERS investissement	1 616,10 €	0,00 €
DIVERS fonctionnement	1 183,65 €	1 214,00 €
70 - Participation commune de St Germain	172 067,71 €	176 073,00 €
Différence CAF / Familles	-8 422,82 €	4 019,00 €
Coût commune de St Germain	163 644,89 €	180 092,00 €

PERI LA SOURCE	2023	2024
TOTAL GENERAL DEPENSES		30 850,00 €
011 - Charges à caractère général		500,00 €
012 – Personnel ATSEM facturé au SIVOM		3 000,00 €
012 – Personnel SIVOM + charges		27 350,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES		9 838,00 €
013 - Atténuations de charges		0,00 €
70 – Prestation de service CAF reçue		8 005,00 €
70 – Prestation de service MSA		359,00 €
70 – Participation des familles		1 474,00 €
70 - Participation commune de St Germain		11 471,00 €
70 - Participation Ecole la Source		9 541,00 €

L'évolution de la participation de la commune de St Germain est de 15 476,29 € ou 9 % (participation périscolaire 176 073 € + forfait école la Source 11 471 €),

Et l'évolution du coût pour la commune est de 27 918,11 € (17%).

La différence est due à la régularisation CAF (moins perçu en 2023 et plus perçu en 2024).

Côté dépenses, il est nécessaire de remplacer les jeudis et vendredis 2 directeurs en formation BPJEPS sur toute l'année (contre 2 mois en 2023). Le surcoût est de 16 000 €. La formation se termine fin 2024, ce qui atténuera les dépenses en 2025.

Ecoles St Germain + La Source				
nombre d'enfants	362	coût par enfant	829,60 €	
jours d'ouvertures	140	coût par jour d'ouverture	2 145,11 €	
Montant facturé sur l'année 2023	7 034,00 €	Particip enfant / jour	50,24 €	
Montant encaissé sur l'année 2023	9 006,17 €			
	Matin	Midi	Soir	Total
Nombre de pointages	20121	27400	22677	70198
Nombre d'heures	16700,82	50141,44	45354,5	112196,76
Rapport	15%	45%	40%	100%
Dépenses prévisionnelles 2024	44 702,78 €	134 212,67 €	121 399,55 €	300 315,00 €
Coût horaire	2,68 €	2,68 €	2,68 €	2,68 €

Les dépenses sont justifiées au regard de la nécessité d'un directeur par école, de la multiplicité des sites d'accueil, et de la nécessité de remplacer 2 directeurs les jeudis et vendredis cette année. Le coût inclut le remboursement des ATSEM facturé par la commune au SIVOM (98190€).

La CAF finance à hauteur de 30 % x 1,97 € par heure réalisée = 0,591 € / heure

Aussi, il ne faut pas être en dessous de 1,97 € pour bénéficier de la totalité de la Prestation de service CAF.

Côté recettes :

	Horaire	Par jour d'ouverture	% participation
Coût	2,68 €	2 145,11 €	100,0%
Participation PS CAF / MSA	0,591 €	476,63 €	22,2%
Participation CTG CAF	0,212 €	170,70 €	8,0%
Participation familles	0,063 €	50,24 €	2,3%
Charge commune	1,814 €	1 447,54 €	67,5%

Proposition :

Voir Péri scolaire Blavozy

Impact budgétaire :

Péri St Germain	Exercice 2024	Exercice 2025
Dépenses en moins	0 €	-16 000 €
Recettes supplémentaires	5 285,00 €	18 525 €
Impact sur la participation commune St Germain	-5 285,00 €	- 34 525 €
Coût commune St Germain	174 807,00 €	145 567 €
Versement 2024	170 788,00 €	

Ecole la Source	Exercice 2024	Exercice 2025
Dépenses en moins	0 €	0 €
Recettes supplémentaires	0 €	5 005 €
Impact sur la participation Ecole la Source	0 €	- 5 005 €
Versement 2024 Ecole la Source	9 541,00 €	
Versement 2024 Commune St Germain	11 471,00 €	

4- Périscolaire Mercredis :

PERI MERCREDIS	2023	2024
TOTAL GENERAL DEPENSES	111 283,41 €	122 166,00 €
011 - Charges à caractère général	24 281,75 €	26 711,00 €
Investissement	1 364,92 €	
012 – Personnel SIVOM + charges	84 304,42 €	94 115,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	844,20 €	740,00 €
66 - Charges financières	488,12 €	600,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES	63 536,47 €	59 048,00 €
013 - Atténuations de charges	2 128,73 €	500,00 €
70 – Prestation de service CAF reçue	18 171,13 €	19 313,00 €
70 – PS CAF au titre de l'activité annuelle	18 943,99 €	19 239,00 €
70 – Prestation de service MSA	1 099,20 €	468,00 €
70 – Participation des familles	35 809,08 €	32 083,00 €
70 – Part familles au titre de l'année	32 083,02 €	32 083,02 €
74 - Dalhir	6 202,23 €	6 684,00 €
DIVERS investissement	126,10 €	0,00 €
70 - Participation commune de St Germain	32 623,16 €	42 745,96 €
70 - Participation commune de Blavozy	15 123,78 €	20 372,04 €
Différence CAF / Familles	2 953,20 €	73,98 €
Coût communes	50 700,14 €	63 191,98 €

L'évolution de la participation des communes est importante (25%). Elle est liée à l'augmentation importante des dépenses sans recettes supplémentaires.

	Mercredis			
jours d'ouvertures	36	coût par jour d'ouverture	3 393,50 €	
nombre d'heures réalisées	17132,19	Particip familles / ouverture	891,20 €	
Montant facturé année 2023	32 083,02 €	coût horaire	7,13 €	
Montant encaissé année 2023	35 809,08 €			
	Journées	Suppléments Sorties	Repas	Total
Nombre de pointages	2134,75	27	1607	3769
Montant facturé	24 038,49 €	200,83 €	7 843,70 €	32 083,02 €
Dépenses prévisionnelles 2024	112 506,10 €	184,70 €	9 475,20 €	122 166,00 €
Réaffectation dépenses	1 631,50 €		-1 631,50 €	
Coût accueil / enfant	53 €	7 €	5 €	
% participation familles	21%	109%	100%	26%

Le coût horaire est passé de 6,50 € en 2023 à 7,13 € en 2024 (augmentation des dépenses sans augmentation des heures).

Deux sites d'accueil sont ouverts, accueillant chacun moins de 50 mineurs. Les directeurs sont donc comptabilisés dans les taux d'encadrement.

Contrairement à l'extrascolaire, il n'est pas possible de faire intervenir des CEE les mercredis, d'où des charges de personnel plus impactantes.

Il est nécessaire de remplacer 1 directeur par mercredi sur l'année 2024 uniquement suite à la formation BPJEPS : soit un surcoût de 9000 €. Sans ce remplacement, le coût horaire redescendrait à 6,61 €.

Côté dépenses, une baisse d'effectifs depuis janvier doit être étudiée à partir du 1^{er} septembre :

- Il est proposé : Un animateur en moins sur les moins de 6 ans les matins et deux animateurs en moins sur les moins et plus de 6 ans les après-midis à condition de regrouper les activités sur un site pour limiter les coûts. Cette proposition permet également de limiter les coûts d'entretien.
 - Réduction du personnel de 12000 € sur une année complète et 4800 € sur 2024 + Réduction personnel d'entretien de 1100 € sur une année complète et 440 € sur 2024.

Côté recettes :

Le total SIVOM regroupe tous les enfants tarifés SIVOM (communes SIVOM, enfants des communes partenaires ou autres scolarisés ou salariés sur les communes SIVOM).

Le total Hors SIVOM regroupe tous les enfants tarifés Hors SIVOM (enfants des communes partenaires et autres non scolarisés ou non salariés sur les communes SIVOM).

Calcul journées	TOTAL SIVOM	Hors SIVOM		TOTAL Hors SIVOM	TOTAL
		Partenaires	Autre		
Coût journée par enfant	53 €	53 €	53 €	53 €	53 €
Journées pointées	1705	343,25	86,5	429,75	2134,75
Montant facturé	15824,78 €	6 320,89 €	1 892,82 €	8213,71	24038,49
% participation Familles / partenaires	17%	34%	41%	36%	21%
Montant unitaire participation des familles	9,28 €	18,41 €	21,88 €	19,11 €	11,26 €
% participation CAF / MSA	17%	17%	17%	17%	17%
Montant unitaire participation CAF / MSA	9,22 €	9,22 €	9,22 €	9,22 €	9,22 €
% participation Autre	6%	6%	6%	6%	6%
Montant unitaire participation Autre	3,13 €	3,13 €	3,13 €	3,13 €	3,13 €
% participation SIVOM	60%	42%	36%	41%	56%
Montant unitaire participation SIVOM	31,84 €	22,70 €	19,24 €	22,01 €	29,86 €

Au vu des chiffres, la participation SIVOM est importante. Cependant, une baisse des dépenses est possible et l'augmentation des recettes seule ne peut pas équilibrer l'exercice. Il est proposé :

- D'augmenter de 10% les tarifs SIVOM (demi-journée, journée, suppléments sorties), hors supplément repas qui reste inchangé:
 - + 1582 € sur une année complète et + 633 € sur 2024
- D'augmenter le tarif journées / demi-journées Hors SIVOM :
 Le tarif « Hors SIVOM » doit répondre au financement du service par les communes partenaires. Hors, non seulement le SIVOM FEV continue à financer le service pour leurs ressortissants, mais sa participation est également plus importante que la participation des familles et communes partenaires réunies. Le tarif appliqué ne correspond pas à l'objectif des conventions.
 Le SIVOM propose d'augmenter le tarif moyen « Hors SIVOM » du montant de sa propre participation, soit + 20 € en moyenne pour une journée :
 - + 6 865 € sur une année complète et + 2 746 € sur 2024, avec une possible baisse d'activité de 4,05 %.

Détail de la tarification SIVOM aux résidents SIVOM ou extérieurs scolarisés ou salariés sur les communes SIVOM :

Calcul journées	SIVOM	Scolarisés SIVOM		Salariés SIVOM	
		Partenaires	Autre	Partenaires	Autre
Journées pointées	1104,75	14,25	228,75	44	313,25
Montant facturé	10 462,47 €	112,83 €	1 802,75 €	476,20 €	2 970,53 €

Le SIVOM FEV souhaite continuer à répondre aux mêmes besoins de la population et les critères d'accès au tarif « SIVOM » restent inchangés.

Conclusion :

Une baisse des dépenses est possible et l'augmentation des recettes ne peut pas seule amortir l'augmentation des dépenses.

Du côté des dépenses, il faut travailler sur l'ouverture d'un seul site au 1^{er} septembre : + 4800 €

Du côté des recettes, il faut travailler sur une augmentation des tarifs soutenable pour les familles SIVOM et sûrement plus impactante pour les Hors SIVOM puisque la collectivité fournit un effort financier de 9456 €, plus conséquent que les familles et communes partenaires réunies.

Le passage des salariés et scolarisés en Hors SIVOM amènerait de faibles recettes supplémentaires au regard de la baisse très impactante de l'activité et du service rendu aux familles. Il n'est pas proposé. Notons que l'activité diminue déjà depuis janvier (- 9%).

Enfin, notons que l'impact n'aura lieu qu'au 1^{er} septembre (4 mois sur les 10). Sur l'exercice 2025, il faudra ne plus comptabiliser le temps de remplacement des directeurs en BPJEPS (9000 €).

Impact budgétaire :

Péri Mercredis	Exercice 2024	Exercice 2025
Dépenses en moins	5 240,00 €	22 100,00 €
Recettes supplémentaires	3 379,00 €	8 447,00 €
Impact sur la participation communes	8 619,00 €	30 547,00 €
Nouveau Coût communes	54 572,98 €	32 644,98 €
Versement 2024 commune Blavozy	17 590,16 €	
Versement 2024 commune St Germain	36 908,84 €	

5- Extrascolaire + Ados :

EXTRA + ADOS	2023	2024
TOTAL GENERAL DEPENSES	328 968,77 €	384 002,00 €
011 - Charges à caractère général	120 523,84 €	138 716,00 €
012 – Personnel SIVOM + charges	200 608,47 €	230 936,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 504,61 €	10 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 111,59 €	1 850,00 €
66 - Charges financières	1 220,26 €	1 500,00 €
67 - Charges spécifiques		1 000,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES	202 352,26 €	213 479,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 183,56 €	900,00 €
013 - Atténuations de charges	2 690,95 €	1 000,00 €
70 – Prestation de service CAF reçue	44 467,81 €	49 246,00 €
70 – PS CAF au titre de l'activité annuelle	46 836,09 €	48 004,77 €
70 – Prestation de service MSA	2 298,08 €	1 694,00 €
70 – Participation des familles	136 373,09 €	132 118,00 €
70 – Part familles au titre de l'année	132 117,97 €	132 117,97 €
70 - Remboursement de frais minibus		6 600,00 €
74 - Dalhir	7 794,02 €	15 416,00 €
74 - Département	6 043,00 €	6 000,00 €
DIVERS fonctionnement	501,75 €	505,00 €
74 - Participation commune de St Germain	71 537,49 €	74 496,27 €
74 - Participation commune de Blavozy	38 462,52 €	35 503,73 €
Déficit	-16 616,50 €	-60 523,00 €
Différence CAF / Familles	1 886,84 €	1 241,26 €
Coût communes	128 503,35 €	171 764,26 €

Le déficit de 60 523 € est ramené à 57 223 € (versement de 3 300 € de la commune de St Germain pour financer l'utilisation du minibus).

L'évolution du coût des communes est importante. Elle est liée à l'augmentation de 16,7 % des dépenses quand les recettes n'ont augmenté que de 5,5 %.

EXTRA + ADOS (Hors séjours)					
jours d'ouvertures	71	coût / jour d'ouverture	4 766,81 €		
		Particip familles / jour			
nombre d'heures réalisées (heures séjours déduites)	49 388,43	d'ouverture	1 284,48 €		
	6300	coût horaire	6,85 €		
Montant facturé année 2023 (montant séjours déduit)	91 197,97 €				
Montant encaissé année 2023	40 920,00 €				
	136 373,09 €				
	Journées	Suppléments Sorties	Repas	Séjours	Total
Nombre de pointages	6142,50	899	4322	126	11489,5
Montant facturé	62 485,13 €	8 065,54 €	20 647,30 €	40 920,00 €	132 117,97 €
Dépenses prévisionnelles 2024	304 469,54 €	14 118,00 €	24 725,00 €	40 689,46 €	384 002,00 €
Réaffectation dépenses	-790,99 €		-4 077,70 €	4 868,69 €	
Coût accueil / enfant	49,44 €	15,70 €	4,78 €	361,57 €	
% participation familles	21%	57%	100%	90%	34%

Le coût horaire est passé de 5,74 € en 2023 à 6,85 € en 2024.

Deux sites d'accueil sont ouverts. Il est dorénavant nécessaire de mettre en place 1 directeur par site, dont l'un ne compte pas dans les taux d'encadrement.

Le manque d'animateurs nous a conduit à mettre en place le Pass'BAFA dès 16 ans. Dans le même temps, les animateurs mineurs en CEE sont maintenant concernés par le code du travail sur les mineurs. Ils ne peuvent effectuer plus de 7h par jour alors que l'amplitude d'ouverture est de 10h. Il faut donc prévoir 2 animateurs mineurs chaque jour au lieu d'un animateur majeur. Cela engendre un surcoût supplémentaire.

Les séjours sont en sur-équilibre : 40 920 € participation familles + 4 638,15 € CAF / MSA – 40 689,46 € de dépenses = 4 868,69 € de participation au fonctionnement général.

Dépenses :

Le coût horaire peut être difficilement réduit au regard de l'activité et de la réglementation. Diminuer les dépenses revient à diminuer soit les jours d'ouverture, soit les capacités. Les propositions ci-dessous n'ont pas été retenues :

Option 1 : fermer la structure 3 jours la semaine du pont du 15 août.

- Le coût de personnel chargé économisé serait de 1830 € pour 51 enfants accueillis par jour. Réduction d'activité de 0,9 %.

Option 2 : fermer la structure 8 jours la semaine du 5 août + la semaine du 15 août.

- Le coût de personnel chargé économisé serait de 5 752 € pour 72 enfants accueillis par jour. Réduction d'activité de 2,2%.

Option 3 : Un animateur en moins sur l'ensemble de l'été en réduisant les capacités.

- Le coût de personnel économisé serait de 3 312 € pour 10 enfants de moins par jour sur 38 jours. Réduction d'activité de 6%.

Côté recettes :

Le total SIVOM regroupe tous les enfants tarifés SIVOM (communes SIVOM, enfants des communes partenaires ou autres scolarisés ou salariés sur les communes SIVOM).

Le total Hors SIVOM regroupe tous les enfants tarifés Hors SIVOM (enfants des communes partenaires et autres non scolarisés ou non salariés sur les communes SIVOM).

Calcul journées	TOTAL SIVOM	Hors SIVOM		TOTAL Hors SIVOM	TOTAL
		Partenaires	Autre		
Coût journée par enfant	49,44 €	49,44 €	49,44 €	49,44 €	49,44 €
Journées pointées	5300	612,25	230,25	842,5	6142,5
Montant facturé	46852,35	10 620,33 €	5 012,45 €	15632,78	62485,13
% participation Familles / partenaires	18%	35%	44%	38%	21%
Montant unitaire participation des familles	8,84 €	17,35 €	21,77 €	18,56 €	10,17 €
% participation CAF / MSA	15%	15%	15%	15%	15%
Montant unitaire participation CAF / MSA	7,30 €	7,30 €	7,30 €	7,30 €	7,30 €
% participation Autre	9%	9%	9%	9%	9%
Montant unitaire participation Autre	4,51 €	4,51 €	4,51 €	4,51 €	4,51 €
% participation SIVOM	58%	41%	32%	39%	55%
Montant unitaire participation SIVOM	28,79 €	20,28 €	15,86 €	19,07 €	27,46 €

Il est proposé :

- D'augmenter de 10% les tarifs SIVOM (demi-journée, journée, suppléments sorties, forfait semaine), hors supplément repas qui reste inchangé:
 - + 5 491 € sur une année complète et + 3 908 € sur 2024
- D'augmenter le tarif journées / demi-journées Hors SIVOM :
Le tarif « Hors SIVOM » doit répondre au financement du service par les communes partenaires. Hors, non seulement le SIVOM FEV continue à financer le service pour leurs ressortissants, mais sa participation est également plus importante que la participation des familles et communes partenaires réunies. Le tarif appliqué ne correspond pas à l'objectif des conventions.
Le SIVOM propose d'augmenter le tarif moyen « Hors SIVOM » du montant de sa propre participation, soit + 20 € en moyenne pour une journée :
 - + 12 245 € sur une année complète et + 8 095 € sur 2024, avec une possible baisse d'activité de 3,7%.

Détail de la tarification SIVOM aux résidents SIVOM ou extérieurs scolarisés ou salariés sur les communes SIVOM :

Calcul journées	SIVOM	Scolarisés SIVOM		Salariés SIVOM	
		Partenaires	Autre	Partenaires	Autre
Journées pointées	3648,25	182,75	530,25	67,75	871
Montant facturé	32 613,96 €	832,53 €	4 955,91 €	683,48 €	7 766,47 €

Le SIVOM FEV souhaite continuer à répondre aux mêmes besoins de la population et les critères d'accès au tarif « SIVOM » restent inchangés.

Conclusion :

Du côté des recettes, il faut travailler sur une augmentation des tarifs soutenable pour les familles SIVOM et sûrement plus impactante pour les Hors SIVOM puisque la collectivité fournit un effort financier de 16 066 €, plus conséquent que les familles et communes partenaires réunies.

Le passage des salariés et scolarisés en Hors SIVOM amènerait une baisse très impactante de l'activité et du service rendu aux familles et n'est pas proposé.

Enfin, notons que l'impact n'aura lieu qu'au 1^{er} juillet, soit 71 % de l'activité annuelle.

Impact budgétaire :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Extra + Ados		
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	12 003,00 €	17 736,00 €
Impact sur la participation des communes	12 003,00 €	17 736,00 €
Nouveau Coût communes	159 761,26 €	154 028,26 €
Versement 2024 commune Blavozy	50 098,99 €	
Versement 2024 commune St Germain	105 121,01 €	

6- Synthèse :

Il est intégré sur la maquette budgétaire ci-dessous, présentée pour valider le budget primitif, les propositions citées et validées dans cette note :

- Péri scolaire Blavozy : forfait péri scolaire multiplié par 4,2
- Péri scolaire St Germain : forfait péri scolaire multiplié par 4,2
- Péri scolaire mercredis :
 - Un animateur en moins sur les moins de 6 ans les matins et deux animateurs en moins sur les moins et plus de 6 ans les après-midis à condition de regrouper les activités sur un site pour limiter les coûts. Cette dernière possibilité permet également de limiter les coûts d'entretien.
 - Augmentation de 10% des tarifs SIVOM (demi-journée, journée, suppléments sorties), hors supplément repas qui reste inchangé
 - Augmentation du tarif journée Hors SIVOM de + 20 € en moyenne
- Extrascolaire + Ados :
 - Augmentation de 10% des tarifs SIVOM (demi-journée, journée, suppléments sorties, forfait semaine), hors supplément repas qui reste inchangé
 - Augmentation du tarif journée Hors SIVOM de + 20 € en moyenne

Il est également proposé d'utiliser une part du résultat des exercices précédents (20 000 € sur 49 450,36 €) pour limiter la participation des communes en attendant 2025.

Enfin, concernant la grille tarifaire, il est proposé d'ajouter une 11ème tranche de quotient familial afin d'équilibrer la répartition des QF. Les tranches de QF seront légèrement modifiées pour une meilleure lisibilité et régularité.

Quotient familial	Tranches de QF 2023	Nombre de journées 2023	Total journées facturées	Répartition 2023	Tranches de QF proposées 2024
QF1	1-100	161,5	394,76	2%	0-100
QF2	101-307	200	670,84	2%	101-300
QF3	308-514	661,25	3057,4	8%	301-500
QF4	515-720	659,5	4550,2	8%	501-700
QF5	721-910	1034,25	7172,71	12%	701-900
QF6	911-1100	1062,5	10713,13	13%	901-1100
QF7	1101-1300	852,75	9728,15	10%	1101-1300
QF8	1301-1500	632,5	6928,54	8%	1301-1500
QF9	1501-2000	973,5	14112,54	12%	1501-1900
QF10	Plus de 2000	2039,5	29203,76	25%	1901-2300
QF 11					Plus de 2300
Total général		8277,25	86532,03	100 %	

SYNTHESE Budget par activité	BUDGET 2023	Travail Budget 2024	Ecart 2024-2023	Propositions modifications 2024	Nouveau Budget 2024	Ecart après proposition 2024
TOTAL DEPENSES	785 552,66 €	898 385,00 €	112 832,34 €	-5 240,00 €	893 145,00 €	107 592,34 €
PERISCOLAIRE BLAVOZY	89 732,32 €	95 202,00 €	5 469,68 €	0,00 €	95 202,00 €	5 469,68 €
PERISCOLAIRE ST GERMAIN	260 663,18 €	269 465,00 €	8 801,82 €	0,00 €	269 465,00 €	8 801,82 €
PERISCOLAIRE LA SOURCE	0,00 €	30 850,00 €	30 850,00 €	0,00 €	30 850,00 €	30 850,00 €
PERISCOLAIRE MERCREDIS	111 283,41 €	122 166,00 €	10 882,59 €	-5 240,00 €	116 926,00 €	5 642,59 €
EXTRASCOLAIRE + ADOS	328 968,77 €	384 002,00 €	55 033,23 €		384 002,00 €	55 033,23 €
Investissement	-5 095,02 €	-3 300,00 €	1 795,02 €		-3 300,00 €	1 795,02 €
TOTAL GENERAL RECETTES	390 606,28 €	417 895,00 €	27 288,72 €	42 375,00 €	460 270,00 €	69 663,72 €
PERISCOLAIRE BLAVOZY	38 237,73 €	42 138,00 €	3 900,27 €	1 708,00 €	43 846,00 €	5 608,27 €
PERISCOLAIRE ST GERMAIN	88 595,47 €	93 392,00 €	4 796,53 €	5 285,00 €	98 677,00 €	10 081,53 €
PERISCOLAIRE LA SOURCE	0,00 €	9 838,00 €	9 838,00 €	0,00 €	9 838,00 €	9 838,00 €
PERISCOLAIRE MERCREDIS	63 536,47 €	59 048,00 €	-4 488,47 €	3 379,00 €	62 427,00 €	-1 109,47 €
EXTRASCOLAIRE + ADOS	202 352,26 €	213 479,00 €	11 126,74 €	12 003,00 €	225 482,00 €	23 129,74 €
Investissement	-2 115,65 €	0,00 €	2 115,65 €		0,00 €	2 115,65 €
Affectation du résultat précédent à l'extrascolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
70 - Participation Ecole La Source	0,00 €	9 541,00 €	9 541,00 €	0,00 €	9 541,00 €	9 541,00 €
70 - Participation Blavozy périsco + mercredis	66 618,37 €	73 436,04 €	6 817,67 €	-4 489,88 €	68 946,16 €	2 327,79 €
70 - Participation St Germain périsco + mercredis	204 690,87 €	218 818,96 €	14 128,09 €	-11 122,12 €	207 696,84 €	3 005,97 €
70 - Participation St Germain La Source	0,00 €	11 471,00 €	11 471,00 €		11 471,00 €	11 471,00 €
74 - Participation Blavozy extrascolaire	38462,52	53 973,10 €	15 510,58 €	-10 329,33 €	43 643,77 €	5 181,25 €
74 - Participation St Germain extrascolaire	71537,49	113 249,90 €	41 712,41 €	-21 673,67 €	91 576,23 €	20 038,74 €
TOTAL PARTICIPATIONS COMMUNES	381 309,25 €	470 949,00 €	89 639,75 €	-47 615,00 €	423 334,00 €	42 024,75 €
Résultat	-13 637,13 €	0,00 €	13 637,13 €		0,00 €	13 637,13 €

Répartition communes	Blavozy	32,276%
	St Germain	67,724%
Surcoût pour les communes partenaires	2024	2025
	10 841,00 €	19 110,00 €

7- Budget primitif 2024 validé en conseil syndical du 11 avril 2024 :

Le budget a été proposé après réajustement des montants des amortissements, vote des provisions pour créances douteuses et affectation du résultat des exercices antérieurs :

- de 49 450,36 € à la section de fonctionnement
- de 45 748,77 € à la section d'investissement

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 charges générales	189 155,00 €	70 produits et services	706 920,00 €
012 charges de personnel	715 530,36 €	74 dotation participation	163 320,00 €
65 autres charges gest courante	3 680,00 €	75 autres produits de gestion courante	5,00 €
66 charges financières	3 000,00 €	013 atténuation charges	2 000,00 €
67 charges exceptionnelles	1 000,00 €		
68 dotation amortissement	230,00 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 450,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 350,00 €
023 transfert à la SI	0,00 €	002 Excédent reporté	49 450,36 €
TOTAL	923 045,36 €		923 045,36 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		002 Excédent reporté	45 748,77 €
16 Emprunt	30 000,00 €	13 Subventions d'investissement	7 660,00 €
20 immobilisations incorporelles	3 000,00 €	10 Dotations, fonds divers	630,00 €
21 immobilisations corporelles	10 971,77 €		
21 RAR 2023	19 167,00 €		
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 350,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 450,00 €
TOTAL	64 488,77 €		64 488,77 €
TOTAL GENERAL	987 534,13 €		987 534,13 €

A Blavozy,

Le 11 avril 2024

Le Président du SIVOM de Fleuve en Vallées,

M. Guy CHAPELLE

SIVOM
 "DE FLEUVE EN VALLÉES"
MAIRIE
 43700 BLAVOZY

